

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an ..... 30 fr.  
 Six mois ..... 16  
 Trois mois ..... 8

**Poste :**  
 Un an ..... 35 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du Journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 SEPTEMBRE

## LA MOBILISATION

Toute l'attention publique est toujours concentrée sur le 47<sup>e</sup> corps. C'est là, pour ainsi dire, que bat, en ce moment, le cœur de la France. Aussi, les affaires politiques proprement dites sont-elles comme suspendues.

Les nouvelles que nous recevons de la région du Sud-Ouest, notamment de Montauban, Foix, Auch, Castelnaudary, Cahors, Mirande, Agen, etc., sont des plus satisfaisantes; partout règne la plus grande animation.

L'esprit des réservistes et des populations est excellent. On oublie la République pour ne penser qu'à la France.

Voilà le bon, le vrai patriotisme.

On écrit de Toulouse, 2 septembre :

« Les opérations du second jour de mobilisation ont parfaitement réussi. Les commissions de réquisitions fonctionnent sans difficulté. Le départ de la cavalerie s'effectue dans d'excellentes conditions.

« Il s'est produit hier à la gare de Toulouse un mouvement extraordinaire; il est passé 10,000 réservistes, 7,000 voyageurs, et 50 trains.

Le ministre des travaux publics quittera Paris lundi soir, accompagné de M. Lax, directeur des chemins de fer. Après avoir examiné à Toulouse même les opérations relatives au transport des troupes, il se rendra à Carcassonne et à Castelnaudary pour étudier les opérations de jour et de nuit.

Les transports ont été assurés sans incident. On a remarqué partout la bonne tenue des réservistes.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### POURSUITES CONTRE LE Figaro

On lit dans la République française :

« Nous tenons de source certaine que l'enquête sur l'indiscrétion commise par le Figaro touchant le plan de mobilisation est terminée.

« Le parquet de la Seine a fait savoir au ministre de la guerre qu'il était obligé de poursuivre le Figaro en même temps que les coupables.

« L'article 3 de la loi sur l'espionnage, qui sera visé, est formel à cet égard.

« On sait que les peines sont l'emprisonnement de un à cinq ans et les amendes de 300 à 5,000 fr.

### LES CAMELOTS

On lit dans le Gaulois :

« Jeudi soir, des camelots criaient sous le péristyle d'un théâtre, pendant l'entr'acte, en même temps que le titre d'un journal du soir : *Le scandale de Lunéville, l'arrestation d'un colonel!*

« Les spectateurs descendus pour prendre l'air protestèrent contre ces cris et, naturellement, les camelots recommencèrent avec d'autant plus de vigueur.

« Le colonel dont il s'agit ayant été mis aux arrêts, et non pas arrêté, ces marchands de fausses nouvelles étaient légalement « empoignables ». Un de nos amis, indigné, somma un gardien de la paix d'empoigner l'un des crieurs, le plus acharné. L'agent s'exécuta, mais de mauvaise grâce; car, n'ayant pas des ordres formels, un agent hésite toujours en pareil cas, redoutant de commettre quelque bévue.

« La moralité, c'est que les camelots sont fort libres de crier toutes les fausses nouvelles qu'il leur plaît et d'insulter qui bon leur semble. »

Les journaux italiens, alliés de l'Allemagne, tiennent à dire à leurs lecteurs que la

France cherche des querelles à l'Italie.

La *Riforma* regrette que la France exerce à l'égard de l'Italie une politique de méfiance nullement justifiée. Une guerre entre la France et l'Italie ne pourrait résulter que des provocations françaises :

« L'ordre du jour du général Ferron et les mesures que la France va adopter à la frontière, peuvent alimenter un antagonisme artificiel.

« On ne comprend pas que le ministre Rouvier puisse redouter une invasion italienne. »

La *Riforma* espère que le gouvernement français démontrera par son attitude ultérieure que ses craintes étaient absolument dénuées de fondement.

Nous verrons plus tard si ces craintes sont dénuées de fondement, mais, pour le moment, le ministre de la guerre serait coupable de haute trahison s'il ne prenait pas toutes les précautions contre toutes les agressions possibles.

Le *Mémorial de la Loire* nous apprend que dans la conférence que M. Laur a faite samedi à Montbrison, l'auteur des lettres de Clermont-Ferrand a prononcé des « paroles dignes de remarque ». Il a rapporté, comme le tenant de la bouche même du général Boulanger, un mot « appelé à devenir historique » — au dire de M. Laur. — Il a déclaré qu'après l'incident de Pagny-sur-Moselle il était parti pour Berlin avec l'approbation du général Boulanger et avec une mission de lui auprès des Français de là-bas. Il a prédit la guerre pour le printemps prochain.

Le *Paris* annonce que, par arrêté du 31 août, M. le préfet de la Seine a suspendu de ses fonctions M. le docteur Bassel, maire de Saint-Ouen, à la suite des incidents qui ont signalé la distribution des prix aux élèves des écoles primaires de sa commune.

Un décret de révocation est actuellement soumis à la signature de M. le Président de la République.

### LES SUITES D'UN DUEL

Les deux blessés du duel de Villebon sont aujourd'hui complètement rétablis.

M. le lieutenant Cottin de Melleville sort enfin du Val-de-Grâce et part pour Gray, où il va rejoindre son régiment.

M. de Labryère, qui n'a pas encore quitté la Tour-de-Villebon, rentrera à Paris, demain dimanche, et reprendra sa collaboration au *Cri du Peuple*.

### PATRIOTIQUE REFUS

Le *Messageur de Toulouse* publie la lettre suivante, par laquelle M. le maire de la Bastide-d'Anjou (Aude) a répondu à la convocation du bureau du Conseil municipal de Paris pour le Congrès des délégués des conseils municipaux de France :

« Monsieur le président,  
 « Il y a dans le bilan du siècle dont vous parlez, et que l'histoire établira, non les conseils municipaux, deux Communes de Paris, à la honte de la France. Je n'ai garde d'en préparer une troisième.

« J'ai vu la seconde, et cela me suffit.  
 « Si l'admirable armée reconstituée à Versailles instantanément, après nos désastres, sous l'inspiration du plus ardent patriotisme, par M. Thiers et par l'Assemblée nationale, l'eût laissée vivre huit jours de plus, après quinze ans écoulés vous administreriez encore sur des ruines.

« Je ne réunirai donc pas le conseil de la Bastide-d'Anjou pour lui communiquer la convocation factieuse du conseil municipal de Paris.

« Veuillez agréer, etc.

Le maire de la Bastide-d'Anjou,  
 J. BUISSON. »

53 jeunes détenus se sont évadés, dans la soirée du 30 août, de la colonie pénitentiaire de Jommelières (Dordogne).

36 ont pu être repris et ont été internés dans la maison d'arrêt de Ribérac; 6 autres

## 2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Rouget enleva ses vêtements. Les deux gardes l'examinèrent avec le plus grand soin pour voir s'il n'avait pas emporté et caché quelque ressort de montre, ou quelque petite scie. Ils prirent son signalement minutieux qu'ils notèrent sur leurs registres, puis le second garde, surnommé *Voit-Goutte*, parce qu'il était un peu myope, lui désignant du doigt des vêtements qui se trouvaient dans un coin :

— Numéro 36, habille-toi !

Rouget, sans mot dire, prit les vêtements qu'on lui indiquait et frémir d'épouvante. C'était le costume vert des galériens à perpétuité; sur les jambes et les épaules étaient encore marquées les lettres T. F., *travaux forcés*. L'État, par économie, faisait user les anciennes vestes et les anciens pantalons des forçats d'avant 1854.

Le pauvre homme regarda une seconde avec quelque étonnement ces lettres qu'il ne pouvait pas lire :

— Oui, cria Cogne-Dur en ricanant; T. F. sur

tes vêtements : si tu sais lire, tu dois comprendre, et si tu ne comprends pas, tu comprendras mieux dans quelques jours.

Une minute après, Rouget était revêtu du costume de galérien et se considérait lui-même avec une tristesse morne. Un flot de larmes lui monta aux yeux, mais il voulut faire bon visage et se contenta par un violent effort.

Alors *Voit-Goutte* s'avança et s'approcha tout près de lui.

— Numéro 36, lui dit-il, tu vas coucher là ce soir et demain, sans doute, car tout n'est pas prêt pour le départ... Ton compagnon, le 37, est à côté, mais vous ne perdrez rien pour attendre.

Un instant après, la porte était refermée à triple tour et Rouget se trouvait seul dans sa prison provisoire.

Pendant quelques minutes, Rouget se dressa, debout et demeura immobile, comme hébété. Puis, tout à coup, comme s'il fut devenu subitement fou, ses instincts sauvages le saisirent et il se mit à sauter au-dessus de la petite table de bois fixée à la muraille. Il bondissait et rebondissait au-dessus d'elle comme un chevreuil, sans prendre d'élan, en faisant à peine un effort du jarret, les pieds joints, les bras serrés au corps, puis il courait autour de l'étroit espace en étendant les bras et les jambes comme pour se dégourdir.

Après une demi-heure de cet exercice, Rouget,

épuisé par cet effort, tomba sur ses planches et se coucha en contemplant les dernières lueurs du crépuscule.

Un instant après, le garde entra et déposa sur la table un plat de haricots et un morceau de pain.

— Tiens, dit-il, voici ta nourriture pour aujourd'hui.

Puis, après un temps :

— Qu'as-tu donc fait, 36, pour être ici ? Raconte-moi ton histoire.

Rouget regarda *Voit-Goutte* avec surprise. Il ne comprenait pas la curiosité du garde.

— Tu ne me comprends pas ? reprit en riant *Voit-Goutte*. Je te demande si tu as démoli quelque'un ?

— Je n'ai démoli personne.

— Tu n'as pas tué ? Alors tu as volé ?

— Ni tué, ni volé.

Le garde rit aux éclats :

— Ah ! ah ! ah ! Tu es donc innocent, toi aussi, comme le voisin ?

— Non, dit Rouget en tournant tristement la tête.

— A la bonne heure ! Eh bien, qu'as-tu fait ?

Rouget soupira.

— J'ai tiré sur des gendarmes, dit-il lentement.

— Tu les as donc manqués ?

— Non, je les ai blessés.

— C'est tout ? Ah ! mon vieux, tu seras traité

comme si tu les avais tués.

Et, sur cette belle morale, digne des bagnes, le garde-chiourme tourna sur ses talons et disparut.

Alors Rouget, voyant la nuit venir, mangea ses haricots et son pain, puis, après avoir fait encore plusieurs fois le tour de sa prison, il se coucha définitivement.

Bientôt, les bruits du dehors s'apaisèrent, les forçats rentrèrent en leurs dortoirs, on entendit pendant quelque temps le bruit strident de leurs chaînes sur les corridors et les escaliers, puis le silence se fit complètement.

Alors Rouget considéra une petite étoile qui brillait seule au travers de l'étroite fenêtre grillée, et rêva.

Il lui sembla qu'il connaissait déjà cette étoile, qu'il l'avait déjà bien souvent contemplée quand il vivait au milieu des bois, et qu'elle l'aimait, elle aussi, en retour, et lui souriait du haut du ciel.

Il pensa aussi que son père, sa femme, ses enfants, qui étaient restés dans les campagnes d'Ajou, voyaient cette petite étoile et la contemplaient peut-être comme lui, à la même heure, en pensant à lui comme il pensait à eux; en un instant alors son imagination le transporta au milieu des siens, à Daumeray, à Durtal, à La Chapelle, à La Flèche, à Sablé, et le pauvre homme, enfin vaincu, enfin brisé, enfin dompté par la souffrance, pleura !



ont été arrêtés à Mareuil et à Périgueux.  
On est sur les traces des sept autres.

Le *Journal officiel* vient de publier la réhabilitation de Pierre Vaux, instituteur à Longepierre, dans la Côte-d'Or, qui fut condamné comme incendiaire en 1851. Les témoins à charge étaient ses ennemis politiques et en même temps les auteurs des crimes commis. Cet innocent mourut au bagne, et sa famille poursuivait depuis dix-sept ans cette réhabilitation, qui vient enfin d'être prononcée.

La *Marseillaise*, de Toulouse, a publié et l'*Intransigeant* a reproduit l'article suivant :

#### UN SCANDALE MILITAIRE

« On nous prie de nous informer s'il est vrai que l'intendant du 47<sup>e</sup> corps, qui fait jeter à la porte les fournisseurs qui ne lui conviennent point parce qu'ils sont républicains, est un ami intime de M. Paul de Cassagnac, député du Gers.

« Nous répondons que le fait est vrai, et que, de plus, M. l'intendant, qui ne tardera pas à être admis à la retraite, se dispose à jouer un rôle politique très militant dans le Gers, où il a rendu, en effet, d'innombrables services.

« Il nous revient aussi que M. l'intendant du 47<sup>e</sup> corps ne serait pas étranger à l'échec relatif de M. le docteur Lannelongue, candidat sénatorial dans le Gers.

« Des délégués sénatoriaux ont été convenus à l'aide des faveurs inespérées que l'on faisait miroiter devant leurs yeux et dont l'intendant du 47<sup>e</sup> corps était le grand et trop libéral dispensateur.

« Si le ministre de la guerre voulait se donner la peine de diriger une enquête de ce côté, il en apprendrait de belles. Il verrait comment les fonctionnaires réactionnaires profitent de la haute situation dans laquelle la République aimable n'a jamais cessé de les maintenir pour saper nos institutions et travailler à une restauration monarchique.

« Encore une fois, si le ministre de la guerre ne veut pas faire la lumière, il faudra bien qu'il s'explique devant la Chambre et qu'il dise s'il approuve la conduite de M. l'intendant du 47<sup>e</sup> corps d'armée. »

L'*Autorité* a télégraphié cet article à M. de Cassagnac, actuellement dans le Gers, et qui a répondu :

« Je ne connais ni de nom, ni de vue, l'intendant militaire dont il est question. Je n'en ai jamais entendu parler par personne dans mon département, où il est totalement inconnu, je l'affirme sur l'honneur.

« Il n'a jamais pu rendre de services, par la bonne raison que nos jeunes gens n'ont rien à faire avec Toulouse. Les dispenses de toutes sortes sont délivrées à Auch, chef-lieu de la subdivision.

« Cet intendant n'a pas été mêlé par conséquent à l'élection sénatoriale, qui lui est absolument étrangère.

« J'ai vu souvent inventer des histoires, mais aucune de celle force-là.

En quelques minutes, Rouget repassa toute sa vie, comme s'il avait lu dans un livre ouvert.

Rouget le braconnier, ainsi nommé à cause de la funeste passion qui l'avait conduit au bagne, était né sur les confins de l'Anjou et du Maine, à la Chapelle-d'Aligné ou à Notre-Dame-du-Pé. Son enfance avait été paisible. Il s'était marié vers 1850 à une jeune fille de Daumeray dont il avait eu deux fils. Malheureusement, il braconnait sans cesse; manquant aux promesses solennelles qu'il avait faites à sa femme, il avait continué même après son mariage et, un beau jour, il avait été pris par deux gendarmes, nommés Ravelle et Pennegal, à quelques kilomètres de Daumeray. La honte de déclarer une semblable nouvelle à sa femme, la rage de se voir pris, une terreur profonde de la prison et, en un mot, l'égarément du cœur et la folie de l'esprit, lui avaient alors inspiré une funeste résolution.

Rouget avait tiré cinq coups de feu sur Ravelle et Pennegal, en se dissimulant derrière un gros buisson.

Les gendarmes avaient été grièvement blessés, l'un d'eux même avait été un instant tenu pour mort, et Rouget, affolé, s'était enfui dans les bois de Durtal et dans les vastes forêts qui s'étendent de ce côté entre Sablé, Le Lude, Durtal et Baugé.

De tous côtés, les gendarmes avaient été expé-

« On devrait réfléchir un peu et se renseigner avant de dénoncer un officier qui, de près ou de loin, je le répète, n'a jamais eu, dans aucun cas, dans aucune circonstance, des rapports de services ou de relations avec moi ou mes amis.

« Rien ne m'étonne de la *Marseillaise*, qui vit de mensonges et d'injures; mais je me réclame de la loyauté de l'*Intransigeant*, qui ne m'a jamais fait défaut. »

L'*Intransigeant*, mis ainsi en demeure de s'expliquer, a dit :

« Nous avons reproduit un article de la *Marseillaise* de Toulouse, intitulé « Un scandale militaire » et dans lequel notre confrère déclarait que l'intendant coupable d'avoir singulièrement distribué les adjudications était un ami intime de Paul de Cassagnac.

« Le directeur de l'*Autorité*, informé par dépêche, affirme qu'il ne connaît ni de nom ni de vue l'intendant militaire dont il est question.

« Nous lui donnons acte de son affirmation. »

La loyauté aurait peut-être voulu que l'*Intransigeant* reproduisit le démenti formel infligé à la *Marseillaise*.

#### TARTUFERIE LAÏQUE

On lit dans le *Soleil du Midi* :

« Un de nos confrères raconte comment dans un département des Alpes on respecte la liberté de conscience. Ecoutez-le :

1. Il y a, près de G., une école communale tenue par des religieuses: *Interdiction d'y faire la prière*; ainsi l'ordonne la loi; ainsi l'exige la liberté de conscience.

2. Il y a, à G., une école communale de filles, tenue par des laïques: *On y fait la prière*, et même M<sup>lle</sup> l'adjointe, qui est protestante, récite avec ses élèves l'*Ave Maria*. »

Mais, cher confrère, il y a mieux que cela, dit le *Soleil du Midi*.

Entre Marseille et l'Ésclaque, nous connaissons une institutrice communale qui, quoique protestante, a fait ses pâques à l'église catholique, pour mieux duper les pères et mères de famille.

Est-ce assez infâme ?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.

La liquidation des valeurs se fait dans les meilleures conditions: le 3/0/0 est à 82, le 4 1/2 0/0 à 108,85.

L'action du Crédit Foncier est toujours recherchée à 1,358. On signale également un bon courant de demandes sur les obligations foncières et communales à lots 1879, 1880 et 1885.

La Société Générale se maintient solidement à 455.

La Banque d'Escompte cote 470 avec tendance à la hausse.

Les Dépôts et Comptes courants restent au cours de 600; c'est un excellent cours d'achat.

Bien des personnes sont embarrassées pour vendre des nues-propriétés dont elles ont hérité: nous les engageons à s'adresser à la compagnie d'assurances sur la vie l'Abailie qui achète ces valeurs aux conditions les plus avantageuses.

diés à sa recherche, mais Rouget n'avait pu être pris parce qu'il était protégé, secouru, caché et approvisionné dans toutes ses retraites par les braconniers du voisinage, et surtout par le fils Eugène Carrou, dit le Potard, par le père Pouplard, de Daumeray, par Houau, par les Faucheur, par Besson et plusieurs autres qui formaient à cette époque une véritable association.

Alors, commença une chasse à l'homme qui dura plus de deux ans avec des péripéties très dramatiques et très singulières que nous avons racontées en suivant historiquement et pas à pas l'acte d'accusation dans un premier volume que nous avons appelé *Rouget-le-Braconnier*, et auquel nous renvoyons le lecteur qui désirerait connaître ces détails (1).

On jugera de la gravité de l'affaire et de l'acuité de la lutte par ce seul fait que, pour arrêter Rouget, le gouvernement dut envoyer plusieurs compagnies d'infanterie de ligne, qui sillonnèrent pendant de longs mois les bois et les champs.

On fit plus encore: on condamna Rouget à mort par contumace et on fit passer en police correctionnelle tous ceux qui étaient convaincus ou même soupçonnés de lui avoir donné asile.

Une véritable terreur se répandit ainsi dans les arrondissements de La Flèche et de Baugé.

(1) *Rouget-le-Braconnier*, in-12, chez Gaultier, éditeur, Paris, et chez tous les libraires. Prix: 3 francs.

Bons achats en polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Le Panama est fermé à 367. Les vendeurs perdent une dizaine de francs pour la quinzaine en tenant compte du déport qui a été coté à la liquidation du 15.

La Société russe franco-belge des pétroles de Kondako prépare une émission de 10,000 obligations de 500 fr. rapportant 25 fr. d'intérêt annuel. Le prix d'émission est de 450 fr. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont à leurs plus hauts cours.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Depuis longtemps, on ne parlait plus de l'affaire Coqubert de Neuville, lorsque, mardi dernier, le *Patriote de l'Ouest*, et avant-hier le *Courrier de Saumur*, sont venus la remettre sur le tapis. M. X.... a adressé à ces journaux un très long article, pour dire quoi? Que le tribunal de Saumur avait bien travaillé l'affaire avant de la juger; que la Cour, au contraire, avait rendu sa décision presque sans examen; que l'arrêt n'avait converti personne à Saumur et que si le jugement avait perdu sa valeur judiciaire, il n'en gardait pas moins toute son autorité morale.

Pourquoi, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, M. X.... insulte-t-il ainsi la Cour? Pourquoi ce retour offensif après un long silence? Ne craint-il pas que son X.... soit bien transparent et qu'à l'aide du proverbe de bazoche, *is fecit cui prodest*, il ne soit trop facile de substituer à cet X le vrai nom de l'auteur rancunier?

Selon nous, l'auteur commet une double maladresse; il n'atteindra pas son but et il expose ceux qu'il veut défendre à une nouvelle attention qu'ils ont intérêt à éviter. Si les amis de M. X.... veulent et espèrent se décharger des graves accusations portées contre eux, qu'ils frappent à la porte de la Cour d'assises. Ils trouveront là des adversaires pour leur répondre. Mais comme ils n'ont pas osé affronter l'épreuve jusqu'ici, il est à supposer qu'ils ne la tenteront pas. Alors qu'ils se taisent et qu'ils mettent un frein au zèle aussi compromettant que réchauffé de leur imprudent ami.

A quoi bon d'ailleurs? Quoi qu'en pense et quoi qu'en dise M. X...., c'est l'arrêt d'Angers qui a soulagé la conscience publique; l'opinion est définitive, elle ne changera pas; tant pis pour ceux envers qui elle se montre sévère!

#### MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

M. de Carayon-Latour, chef d'escadron au 11<sup>e</sup> cuirassiers, en garnison à Niort, a été désigné pour accompagner les officiers étrangers aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps.

#### LES PERMIS DE CHASSE

Il paraît que les demandes de permis de chasse ont été nombreuses et que les bu-

Mais rien n'y fit, et Rouget échappa à toutes les recherches, grâce à ses amis et surtout grâce à une agilité et à une force prodigieuses.

Rouget grimpa dans les chênes et couchait dans les souches, se cachait sous les ponts, se déguisait, passait quelquefois à quelques pas des gendarmes, courait comme un cerf, tirait avec une adresse merveilleuse, vendait son gibier, achetait de la poudre, venait de temps à autre voir ses enfants, et jamais il ne fut pris!

Nous avons raconté toutes ses aventures, au moins les plus remarquables et les plus authentiques, mais nous en avons omis bien d'autres que nous n'avons connues que depuis.

(A suivre.)

Les parents de Bébé donnent un grand dîner. Tout à coup l'enfant se lève de table.

— Où vas-tu? lui demande son père.

— Papa, je vais...

Et l'enfant explique tout haut, en termes très précis, les motifs aussi naturels qu'impérieux qui l'obligent à sortir un instant.

Lorsqu'il revient, son père lui dit à l'oreille :

— Une autre fois, quand il y aura du monde, tu me répondras simplement que *tu vas te promener*.

Quelque temps après, dans un autre dîner, Bébé paraît inquiet et s'agite sur sa chaise.

— Qu'as-tu? lui dit son père.

— Papa, murmure Bébé avec embarras, je viens de... *me promener dans mon pantalon*.

reaux de la Sous-Préfecture de Saumur ont été obligés de s'adjointre des employés supplémentaires pour satisfaire le public.

Avant-hier, trois jours avant l'ouverture, on avait déjà délivré 900 permis. Aussi, garç au gibier à partir de demain matin!

#### Le sous-lieutenant Lambert

Le banquet que nous avons annoncé a eu lieu mercredi à l'hôtel de Londres: vingt-cinq de nos concitoyens se sont réunis pour acclamer un enfant de Saumur, M. Emmanuel Lambert, qui s'est distingué au Cambodge par un haut fait d'armes que l'*Echo Saumurois* a été heureux de signaler dès le 13 mai 1886.

Deux mois auparavant, dans la nuit du 14 au 17 mars, une bande de 400 rebelles attaqua le poste de Bang-Loea, occupé par 40 zouaves commandés par l'adjudant Lambert.

Le sous-officier Lambert tint bon contre cette force imposante et repoussa ses agresseurs après leur avoir fait subir des pertes considérables, tandis qu'il n'avait que quatre blessés parmi ses héroïques combattants.

Ce haut fait d'armes, qui fait honneur au sang-froid et au courage de notre compatriote, lui a valu une citation des plus flatteuses à l'ordre du jour et l'épaulette de sous-lieutenant.

M. Lambert, engagé volontaire, a conquis ses grades tant en Afrique qu'en Extrême-Orient.

C'est pour féliciter le jeune Saumurois et lui faire honneur qu'un banquet avait été organisé.

Au dessert, M. Combier, maire de Saumur, a pris le premier la parole :

Messieurs,

Je veux tout d'abord remercier les organisateurs de ce banquet de l'initiative qu'ils ont prise en nous conviant, ce soir, à fêter nos jeunes compatriotes revenus du Tonkin.

Ils m'ont fait l'honneur de me désigner pour vous présider, parce qu'ils pensaient justement qu'il appartenait au maire de Saumur d'adresser à nos jeunes amis les félicitations qu'ils méritent. Cette guerre du Tonkin a eu ce principal résultat de montrer au monde que notre jeune armée est aussi vaillante, aussi redoutable que ses devanciers, et nous avons la légitime satisfaction de constater que les enfants de Saumur ont tous bien fait leur devoir dans ces pays lointains.

Vous, Monsieur Lambert, vous avez eu le bonheur de vous distinguer tout particulièrement. Chef d'un détachement de 35 hommes, isolé, perdu dans ces vastes contrées, vous avez pendant cinq fois vingt-quatre heures résisté jours et nuits aux attaques furieuses de plus de 500 ennemis. Vous avez su communiquer votre ardeur à vos subordonnés, et votre courage, votre énergie, ont conservé à la France le poste qui vous était confié.

L'épaulette d'officier a été la récompense bien méritée de cette action d'éclat; au nom de tous nos concitoyens, je vous en félicite.

Messieurs, buvons donc à nos jeunes et vaillants compatriotes. Puissent-ils, dans la lutte prochaine, inévitable, contre les ennemis de la France, combattre avec le même bonheur et fixer la victoire sous nos drapeaux.

Après M. Combier, M. Doussain, capitaine de l'armée territoriale, a prononcé cette allocution :

Messieurs, mes chers camarades,

Le 10 mars 1871, le 29<sup>e</sup> mobiles recevait, à Fontain, près Besançon, l'ordre de désarmement et de rentrée dans ses foyers.

Le général Robillard, commandant la 2<sup>e</sup> division du 15<sup>e</sup> corps d'armée, qui, depuis le commencement de la terrible campagne, avait toujours été à notre tête et nous avait dirigé le jour de Coulmiers, adressait à notre régiment des adieux dans lesquels il nous disait que nous avions *tout le temps donné l'exemple du courage, du dévouement et de la discipline*.

Ces éloges, mes chers camarades, s'adressaient à tous les régiments de la division, mais le 29<sup>e</sup> mobiles y avait sa grande part. Ses pertes ont été de 1,600 officiers, sous-officiers et soldats; c'est-à-dire presque la moitié de son effectif.

Vous savez que ce 29<sup>e</sup> mobiles, parti dès le début de la guerre, était formé exclusivement des enfants de l'Anjou. Les trois cantons de Saumur formaient à eux seuls deux compagnies qui ont été fort éprouvées, mais qui n'ont jamais reculé.

Les plaines des environs d'Orléans et les rives du Doubs ont été largement arrosées de notre sang.

Seize années se sont écoulées depuis ces terribles événements que personne n'a oubliés, et dont nous voulons tous nous souvenir pour les raconter à nos fils, qui sauront faire ce que nous n'avons pu faire nous-mêmes.

Nous avons confiance en eux, et si éloigné qu'il puisse être le jour désiré, tous nous reviendrons jeunes et saurons leur indiquer le chemin qu'il faut suivre pour nous venger.

Nous n'aurions pas besoin de leur indiquer leur devoir. Tous les Français le connaissent et savent le faire. Les enfants de l'Anjou sont toujours au premier rang et Saumur compte des héros parmi ses enfants.

Aujourd'hui, Messieurs et chers camarades, nous avons l'insigne bonheur d'avoir parmi nous



un de nos compatriotes dont le nom restera gravé en lettres d'or parmi tant d'autres.

M. le sous-lieutenant Lambert a été nommé officier sur le champ de bataille au Cambodge.

Parti comme volontaire au 2<sup>e</sup> zouaves, il y a quelques années seulement, il revient avec l'épaulette et les décorations qu'il a su si bien gagner en soutenant haut et ferme, loin de sa patrie, l'honneur du drapeau français.

Sa brillante conduite dans l'affaire de Bang-Lovea vous est connue. Tous les journaux l'ont racontée.

Une citation à l'ordre de l'armée forme l'un des fleurons de sa couronne de noblesse, noblesse plus noble que la plus noble, car elle est celle de la bravoure française.

Il y a bientôt 26 ans que, pour la première fois, j'ai endossé l'uniforme du soldat, et je vous avoue franchement, mes chers camarades, qu'en ce moment je me crois encore au premier jour.

Avec quelques hommes comme M. Lambert, et il y en a en France plus qu'on ne paraît le penser qui n'attendent que l'occasion utile, notre chère Patrie reprendra le rang qu'elle a perdu par la faute de ceux qui nous ont indignement trompés et sont cause de nos malheurs.

Je porte un toast à M. le sous-lieutenant Lambert, le héros de Bang-Lovea, et le donne comme exemple à nos fils.

M. Emmanuel Lambert a répondu, avec une bien légitime émotion :

« Messieurs,  
» Permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous me faites ; il m'est impossible de vous exprimer combien je suis touché de cette marque de sympathie, et des sentiments qui vous ont réunis ici.  
» Croyez bien, Messieurs, qu'au Tonkin, où nous avons combattu pour l'honneur de la France, nous n'avons fait que notre devoir, et, quoi qu'il arrive, nous sommes prêts à marcher en avant, pour la défense de notre patrie et pour soutenir l'honneur du drapeau français. »

Tout le monde entourait et félicitait le brave sous-lieutenant Lambert qui ne savait comment se soustraire à ces ovations.

#### LA CLASSE DE 1886

Dans la séance du 25 août, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est occupé des bruits relatifs à l'appel de la classe de 1886.

M. le vicomte de la Bourdonnaye demande à M. le Préfet s'il a connaissance que cette année la classe de 1886 soit appelée tout entière sous les drapeaux et ne soit pas divisée en deux portions du contingent.

M. le Préfet répond qu'officiellement il l'ignore.

Le Conseil, vu cette réponse douteuse, et sur la proposition de M. de La Bourdonnaye,

« Considérant que l'appel de toute la classe de 1886 sous les drapeaux, sans la division habituelle du contingent en deux portions, doit amener une aggravation de charges pour les populations, émet le vœu que la classe de 1886 soit divisée en deux portions, ainsi que cela s'est fait jusqu'à ce jour. »

M. Guibourg demande à M. le préfet de vouloir bien transmettre d'urgence ce vœu à M. le ministre de la guerre.

#### IMPORTATION DU BÉTAIL EN ANGLETERRE

Vœu du Conseil général

Le rapporteur propose au Conseil d'appuyer :

1<sup>o</sup> Un vœu du Conseil d'arrondissement de Baugé tendant à obtenir l'autorisation de cultiver le tabac dans le département en remplacement du chanvre dont la culture n'est plus rémunératrice ;

2<sup>o</sup> Un vœu du Conseil d'arrondissement de Segré relatif à l'exportation des bestiaux en Angleterre et demandant que la prohibition qui existe soit levée le plus tôt possible.

M. de Soland dit qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour les pays d'élevage aujourd'hui si éprouvés. Autrefois, tous les animaux de choix étaient expédiés en Angleterre ; maintenant, sous prétexte de maladies, le pays s'oppose absolument à l'introduction du bétail. Cependant il n'existe plus d'épidémie depuis longtemps, et la prohibition provient uniquement du mauvais vouloir de nos voisins. Cette question ne peut être que l'objet de négociations entre les deux pays ; pour aboutir il convient de faire des réclamations incessantes.

M. le Préfet dit qu'il s'empresse de transmettre au Ministre un vœu qui intéresse tout le pays.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

#### LA FLÈCHE.

Construction d'une caserne. — Par suite de la loi qui porte à 500 hommes l'effectif des bataillons d'infanterie en temps de paix, et faute d'espace suffisant, la ville de La Flèche était menacée de n'avoir, comme garnison, que deux compagnies.

Nous apprenons que le bataillon au complet sera maintenu, sous la promesse, par le conseil municipal, de la construction d'une caserne, dont le devis atteint environ 400,000 francs.

Nomination de notaire. — Par décret présidentiel, en date du 13 août dernier, M. Germain, licencié en droit, a été nommé notaire à La Flèche, en remplacement de M<sup>e</sup> Martin, décédé.

M. Germain a occupé l'emploi de maître clerc à l'étude de M<sup>e</sup> Delorme, notaire à Laval.

#### Le prix du blé

M. Lejeune, député de l'Indre, a adressé à M. le ministre de l'agriculture, à propos des brusques variations du prix des blés, une lettre que nous croyons devoir reproduire, ainsi que la réponse du ministre.

« Paris, le 18 juillet 1887.

« Monsieur le Ministre,  
» Au mois d'avril dernier, le cours des blés s'est subitement relevé ; les prix sont montés rapidement de 5 à 6 francs les cent kilos. — Mais sitôt qu'un épi de blé a été mûr en Algérie ou en France ; sitôt que ces blés ont pu apparaître sur le marché français et que nos cultivateurs ont repris possession de nos marchés, les cours ont immédiatement baissé et se sont trouvés en quelques jours ramenés aux prix pratiqués antérieurement au mois d'avril.

« Ceci prouve que la culture française peut nourrir le pays à bon marché, et le but à atteindre est de réserver le marché français à nos agriculteurs. Dès qu'ils s'en écartent, c'est la spéculation qui s'en empare, et la hausse qui en résulte profite à quelques spéculateurs seulement, souvent même à des spéculateurs étrangers.

« Si les choses se passent de cette façon, si nos cultivateurs ne restent pas toute l'année maîtres de nos marchés, cela provient uniquement de ce qu'ils manquent des moyens commerciaux et du crédit nécessaires. Maintenant qu'ils disposent de moyens mécaniques puissants, ils veulent et ils sont même forcés de réaliser au plus tôt leur récolte en la vendant dans les trois premiers mois qui suivent la moisson. — Il en serait tout autrement s'ils disposaient des moyens dont disposent les cultivateurs américains ; le marché et le consommateur français auraient toute l'année pour les fournir à la culture française et la spéculation serait impuissante à tenter les coups de bourse dont elle seule profite au grand détriment des intérêts de tous.

« Je sais, monsieur le Ministre, toute votre sollicitude pour les intérêts agricoles : vous représentez du reste un de nos plus importants départements de culture. Je vous demande de vouloir bien fixer votre attention sur cette importante question et de faire le nécessaire pour la résoudre. — Si la session eût été moins avancée, c'est à la tribune de l'assemblée que mon intention était de vous l'adresser.

« Veuillez agréer, etc.  
» LEJEUNE,  
» Député de l'Indre. »

Voici maintenant la réponse du ministre à l'honorable député de l'Indre :

« Paris, le 23 août 1887.

« Monsieur le Député et cher collègue,

« Vous m'avez signalé la baisse qui s'est produite dans les cours du blé, après une hausse assez sensible dont cette céréale avait été l'objet dans le courant du mois d'avril ; vous appelez mon attention sur ces variations que vous attribuez à la spéculation, en me demandant de faire le nécessaire pour les prévenir.

« J'ai l'honneur de vous faire observer que ces mouvements de hausse et de baisse n'ont rien d'anormal, puisqu'ils se produisent tous les ans dans des proportions plus ou moins fortes suivant les circonstances.

« Cette année, l'appréhension d'une récolte insuffisante et tardive d'une part et, d'un autre côté, la spéculation toujours empressée à tirer parti de tous les incidents

expliquent la hausse très momentanée qui s'est produite, au mois d'avril dernier, et que celle-ci avait vidé ses magasins par suite de réalisations antérieures.

« Les circonstances climériques ayant depuis été très favorables à la floraison et à la moisson et les nouvelles des principaux pays producteurs étant bonnes, les cours ont baissé.

« En outre, les apports de l'étranger qui, à la faveur de la hausse, avaient été plus considérables, ont encore contribué à les faire fléchir.

« Enfin le commerce, qui n'ignore rien des circonstances économiques que je viens de citer, a, par des combinaisons qui lui sont familières, précipité les bas prix avec l'espoir de les voir se relever plus tard.

« De là une baisse continue partout.  
» C'est par d'autres moyens que ceux auxquels ont eu recours les gouvernements précédents que l'on peut, sinon empêcher, du moins restreindre les spéculations, et limiter l'amplitude des oscillations dans les prix.

« Ainsi l'organisation du Crédit agricole mobilier, en facilitant l'établissement de magasins de dépôt près des gares de chemins de fer, pour éviter des frais aux détenteurs, apporterait un remède puissant à l'état de choses que vous m'avez signalé et mettrait un frein à l'agiotage, surtout s'il était possible, ainsi que le proposait le gouvernement en 1882, d'engager les récoltes pendantes et les récoltes faites sans obligation de remise du gage.

« Les cultivateurs pouvant alors se procurer des fonds à un taux inférieur à celui qui résulte de la perte que leur fait éprouver la vente à tout prix de leurs denrées, les marchés ne regorgeraient plus, à certaines époques, de céréales et la rareté de la marchandise en maintiendrait le prix.

« Il ne faut pas se dissimuler toutefois que, dans ce cas, le fonctionnement du Crédit agricole mobilier permettrait aux cultivateurs de se livrer eux-mêmes aux mutations du jeu et qu'ainsi l'agiotage ne se trouverait que déplacé.

« Mais on ne doit pas s'exagérer cette conséquence ni s'en effrayer, puisque les besoins d'argent, les soins à donner aux grains ne laisseront jamais aux cultivateurs la latitude de pousser leurs spéculations aussi loin que le fait le commerce qui agit, non sur des grains en possession, mais sur des grains à livrer, ce qui lui permet de prolonger le terme de ses spéculations.

« J'espère qu'au début de la session prochaine, le Sénat sera saisi par sa commission d'un texte amendement du projet de loi sur le Crédit agricole que le gouvernement avait déposé sur le bureau de la haute Assemblée et que cette question recevra, enfin, une solution qui pourra, comme je l'ai dit plus haut, mettre un terme aux oscillations qui atteignent les cours des denrées agricoles. Je vous envoie la copie de votre lettre du 18 juillet, ainsi que vous me l'avez demandé.

« Agréer, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de l'agriculture,  
» BARBE. »

#### LA STATUE DE VICTOR MASSÉ

La ville de Lorient, qui va fêter demain dimanche l'inauguration de la statue de Victor Massé, a envoyé depuis plusieurs jours ses invitations ; elles sont ainsi conçues :

La municipalité de Lorient et le Conseil municipal

A M

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien assister le 4 septembre prochain, à quatre heures et demie, à l'inauguration de la statue de Victor Massé et au banquet qui aura lieu le même jour, à sept heures précises, à l'Hôtel-de-Ville.

« Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Conseiller général, maire de la ville de Lorient,  
Signé : ROUX-LAVERGNE.

M. Ambroise Thomas, très fatigué depuis quelques semaines, s'est fait excuser.

#### FAITS DIVERS

##### L'AMOUR DU MARBRE

Dire que ce qui suit est absolument authentique !

Dernièrement, il fut question, dans les

régions gouvernementales, d'élever une statue à un homme politique récemment décédé.

Un sculpteur arrive aussitôt au ministère et réclame la commande en termes presque impératifs.

— Pourquoi vous plutôt qu'un autre ? lui demande-t-on.

— Le défunt m'a désigné lui-même sur son testament...

C'était exact !

#### FÊTES ET ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche 4 septembre : à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

#### BOURSE DE PARIS

DU 2 SEPTEMBRE 1887.

Rente 3 0/0 . . . . .	82 15
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	84 80
Rente 4 1/2 . . . . .	105 55
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 65
Obligations du Trésor . . . . .	506 »



#### LISEZ LE TRIBOULET

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour l'importune quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

lible. »  
M. le curé Compere dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Comman, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

#### DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

#### ENVOI GRATUIT. ET

FRANCO à toute personne qui en fait la demande, d'une brochure de 450 pages, avec gravures et attestations de Malades guéris, sur le traitement sans opération des Tumeurs et Cancres des Seins et de tout le Corps. — Affections utérines. — Hémorrhoides. — Fistules. S'adresser à l'Institut Médical, ABER, 11, rue de Châteaudun, Paris. Consult. de midi à 6 heures.

#### LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les exès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>ar</sup>

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## VENTE

PAR LICITATION  
Aux enchères publiques ;  
Entre majeur et mineur,

### D'une Maison D'HABITATION

Comprenant :  
Deux Corps de Bâtimens ET DÉPENDANCES

Sise à Saumur, quai de Limoges, 62.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu au profit de MM. Maignon et Cordier ci-après nommés, contre le sieur Henri-Augustin Mangonoeau ci-après qualifié, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Maignon-Charrier, carrossier, demeurant à Saumur ;

2<sup>o</sup> M. Elie Cordier, marchand de chevaux, demeurant à Ambillou ;

Agissant en qualité de créanciers de M. Henri-Augustin Mangonoeau, ci-après nommé, et comme exerçant ses droits en vertu de l'article 1166 du code civil, ayant les sus-nommés M<sup>e</sup> Albert pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de M. Frédéric Poitevin, propriétaire, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées, pris au nom et comme tuteur légal du mineur Albert Mangonoeau, son petit-fils ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Mangonoeau, épiciériste et banquier, à Doué-la-Fontaine, pris au nom et comme subrogé-tuteur du mineur sus-nommé ;

Il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Baron, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une maison, située à Saumur, quai de Limoges, n° 62, comprenant :

1<sup>o</sup> Un corps de bâtimens neuf donnant sur le quai, composé de trois appartemens au rez-de-chaussée, corridor et décharge sous l'escalier ;

A l'entre-sol quatre chambres, au premier étage, deux chambres, au deuxième étage, même distribution, greniers et mansardes au-dessus, escaliers en bois, caves sous ce corps de bâtiment ;

2<sup>o</sup> Un autre corps de bâtiment plus ancien, joignant et situé derrière le bâtiment neuf, ayant vue sur une cour, composé de cinq chambres au rez-de-chaussée, cinq chambres au premier étage, corridor, lieux d'aisance ; au deuxième étage deux appartemens, corridor et lieux d'aisances, grenier au-dessus, deux chambres séparées à droite du corridor au premier étage, deux autres chambres au-dessus, le tout desservi par un escalier en bois, petite cour, caves sous ce corps de bâtiment, cour commune avec divers ;

Au fond de cette cour, écurie, grenier au-dessus et emplacement à fumer à côté ;

Portail et descente pour arriver à la cour commune.

Le tout joignant au nord le quai de Limoges, au levant M. Desvigne, au midi M. Clouard, au couchant M<sup>e</sup> Poitevin, d'Angers.

Mise à prix..... 20,000 fr.

Cette maison est affermée environ 1600 francs à divers locataires.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 3 septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, n° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> PINAULT.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 11 septembre 1887, à midi.

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> GAGNAGE,

### UN MOULIN A VENT

APPELÉ

### Le Moulin du Vigneau

Situé sur les Châteaux,

Composé de 3 vastes logements, cour, grange, écurie, four, dépendances, jardin et 2 ares 75 centiares environ de vigne. Le tout joignant au levant Favereau, Bottereau, au midi Favereau, au couchant Davy Victor et au nord-ouest le même et le chemin, dépendant du moulin et donnant accès à la rue de Fontevrault.

Entrée en jouissance immédiate.

Facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BEUROIS, notaire à Restigné.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### La belle Propriété

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

DE

### RAGUIN

Située communes de Langeais et Avrillé (Indre-et-Loire),

Comprenant : Chalet, Ferme et Moulin, le tout d'une contenance de 84 hectares 15 ares 30 centiares, se décomposant ainsi :

Terre..... 23 h. 26 a. 25 c.

Vigne..... 4 » »

Pré et pâture..... 8 32 85

Sapinière en plein rapport..... 24 82 25

Taillis..... 15 09 40

Landes..... 8 05 85

Fosse et mare..... 5 58 70

Total égal..... 84 15 30

Chasse très giboyeuse, pêche. Cette propriété appartient à M. HUBERT-SALMON, de Restigné.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M<sup>e</sup> BEUROIS, dépositaire des titres et plans.

### A VENDRE

### Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOURBEAU, à Saint-Lambert. (589)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le MARDI 6 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue de l'Echelle, dans une maison où est décédé M. Charles PROUST, ancien épiciériste,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, buffets, commodes, tables, chaises, glaces, pendule, objets de literie, linges, vêtements, outils, vins en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 12 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue Daclier, n° 35, dans une maison autrefois occupée par M. MOLLAY, négociant en épicerie,

Il sera vendu :

Deux grues avec leurs accessoires, une grande paire de balances avec fléaux en fer, un réservoir à huile en zinc, contenant 1,000 kilogrammes, brouettes, échelles, tablettes, rayons, casiers, caisses, bureau, boîtes, tuyautage et appareils à gaz avec compoieur, escalier, planchers, soliveaux, cartons, registres, presse à copier ;

Un poney, deux camions, fûtsailles vidés et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MERCREDI 7 septembre 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un bel ameublement de salon en palissandre, garni en velours, bois de lits en noyer à dossiers cintrés, bois de lit Louis XVI, buffets en noyer massif, buffet Louis XV, commode Empire, une grande quantité de canapés, fauteuils et chaises garnis en velours, algérienne et cretonne, chaises et table en chêne sculpté, armoire, bureau, glaces, pendules, tableaux, très beaux rideaux de croisée, matelas, couettes, traversins ;

Une magnifique fontaine à mains, avec son bassin en faïence de Rouen ;

Machines à coudre, pianos, belle collection de volumes reliés de l'Illustration, Charivari, Journal illustré, autres ouvrages et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE VINS

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 5 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, à la gare des marchandises du chemin de fer de l'Etat,

Il sera vendu : 10 demi-muids de vin rouge.

Au comptant, plus 10 0/0.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

### Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (377)

### A LOUER

En totalité ou par parties

### ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

### DÉCHETS POUR VOLAILLES

### A VENDRE

### A CÉDER

Pour cause de santé,

### CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

### A VENDRE

### ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

### A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

### Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

### Tissage mécanique et à la main

### TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

### LOCATION DE BACHES

### RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

### LESSIVE-IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

### DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

### INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. « Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.